

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VILLAINES LA GONAIS

Séance du 21 Mars 2019

L'an deux mil dix-neuf et le vingt et un mars à 20 heures30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ODEAU, Maire.

Présents : Mmes Péan Bray Bontemps Tuffier Breteau Vadé Lepron

Mrs Mallet Bigot Breton Blondeau et Pérot

Excusé avec procuration : M. Penicaud

Excusé M. Verrier

Mr Mallet a été nommé secrétaire.

Adoption du budget primitif 2019 de la commune.

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la commune qui s'équilibre comme suit :

-Section de fonctionnement : 449 346 €

-Section investissement : 367 062 €

Après en avoir délibéré les membres du conseil adopte ce budget.

Adoption du budget primitif 2019 de l'assainissement.

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'assainissement qui s'équilibre comme suit :

-Section d'exploitation : 18 767 €

-Section investissement : 11 030 €

Après en avoir délibéré les membres du conseil adopte ce budget.

Vote des taux d'imposition 2019.

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019.

Après avoir pris connaissance du produit attendu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres, décide de ne pas augmenter et de conserver les taux suivants ;

- Taxe d'habitation 12,93%

- Taxe foncière (bâti) 7,83%

- Taxe foncière (non bâti) 15,98%

Elagage 2019.

Monsieur le Maire présente une offre de prix concernant les travaux de fauchage et les travaux d'élagage de l'entreprise Comin Elagage ; Considérant que les tarifs présentés par l'entreprise « Comin élagage » sont inchangés par rapport à l'année 2018 soit 5 551.20 €, le conseil municipal accepte ces tarifs et charge Monsieur le Maire de la signature du devis.

Contrat d'entretien des espaces verts 2019.

Notre contrat Espaces verts est arrivé à échéance au 28 février 2019. Monsieur le Maire présente le devis établi par l'entreprise Neveu de Villaines la Gonais pour une année à compter du 1^{er} mars 2019. Il s'élève à 6 445,20€ TTC et comprend :

- L'entretien des espaces verts (entretien du terrain de foot, salle de loisirs, église square de Beauregard, le calvaire, les bords de routes avec sept tontes sur l'année).
- Taille des arbres
- Taille des haies

Après en avoir délibéré, les membres du conseil acceptent ce devis et charge Monsieur le Maire de sa signature et de l'exécution des travaux.

Plantation de végétaux route de la Ferté.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de son rendez-vous avec l'entreprise Neveu et l'agent communal afin d'envisager un aménagement d'une partie de la parcelle du lotissement le Bosquet donnant sur la route de la Ferté. L'entreprise Neveu propose la fourniture et la pose d'une bâche tissée ainsi que la plantation de 70 végétaux.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil donnent leur accord pour l'exécution des travaux et charge Monsieur le Maire de la signature du devis présenté par celui-ci qui s'élève à 714,72 € TTC.

Proposition achat monobloc modulaire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la réunion du 31 janvier 2019, il a été évoqué l'achat d'un monobloc modulaire. Après les échanges auprès de l'entreprise CCMB Location de Spay une proposition concernant un monobloc d'occasion nous est présentée. Le montant du devis s'élève à 4 119,17 € TTC (fourniture, main-d'œuvre et transport compris).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'achat de ce monobloc et charge Monsieur le Maire de la signature du devis. Il sera réglé en investissement au programme 69 (bâtiments communaux).

Demande d'acquisition d'une partie de la parcelle ZC n°83

Monsieur le Maire demande à Madame Breteau Sylvie de sortir de la salle de conseil pour évoquer le sujet dont elle est partie prenante. Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la demande d'acquisition d'une partie de la parcelle ZC n°83 par Monsieur et Madame Breteau domiciliés lieu-dit « Le Tertre ». Le cabinet Barbier, géomètre expert nous présente un plan de bornage, la superficie cadastrale concernée est de 1a 08ca.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 13 voix pour, accepte de vendre cette partie de la parcelle citée en objet à Monsieur et Madame Breteau pour 2,50 € le m². Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette cession. Les frais de bornage et de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Convention d'occupation de la parcelle A n°185 par Sarthe Numérique

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre du schéma directeur territorial d'aménagement numérique du territoire pour le très haut débit, les Communautés de

communes adhérentes sont associés au programme de déploiement. Afin de déployer le réseau d'initiative publique très haut débit de la Sarthe, Sarthe Numérique doit construire un point de mutualisation dans notre commune au n°1 bis route de St Maixent et cadastré n°185 section OA. Afin d'officialiser cette autorisation, une convention est à établir entre la commune et Sarthe Numérique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 14 voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Elections Européennes du 26 mai 2019 :

Tableau des permanences complété avec l'accord des membres du conseil.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h
Approbation de la séance du 21 Mars 2019; le Maire Michel ODEAU